

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°98-2026****SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le deux septembre deux mille vingt-six.

Présents : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, DRAPEAU Nathalie, COSSARD Nicolas, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, DUMAS Sandrine, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, SCHAFF Caroline, NAUD Sébastien, SWARTVAGHER Swea, CHAIGNE Sébastien, DELAVEAU Françoise, BAUDIN Josiane, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, VEDDA-BOIJOUX Agnès.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DEVILLERS Didier a donné procuration à M. Marteau Cédric.

M. GAUTREAU Philippe a donné procuration à M. Coudert Eric.

Mme CUVILLIER Armelle a donné procuration à Mme Vadda-Boijoux Agnès.

Mme BROOKBANK Katy a donné procuration à Mme Delaveau Françoise.

M. PAYET Patrice a donné procuration à Mme Guevel Stéphanie.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS BARNIER :

Vu les différentes informations énoncées lors des différents conseils municipaux,

Il est rappelé qu'un effondrement de terrain, situé au lieudit les Carrières Noires, a eu lieu en février dernier sur une parcelle privée.

Les services du Céréma, établissement public français spécialisé dans l'accompagnement des territoires face aux risques, à l'environnement, à la mobilité et à l'aménagement, sont intervenus pour constater l'ampleur du risque.

Parallèlement, la commune a déposé un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et a pris un arrêté de péril interdisant aux propriétaires d'habiter sur les lieux, compte tenu des risques exposés par le Céréma.

En mai 2026, le Ministre de l'Intérieur, a pris un arrêté reconnaissant l'état de catastrophe naturelle pour cette parcelle.

Après une rencontre avec les services de l'Etat, en juillet 2026, il est apparu nécessaire que soit engagée une étude géotechnique préalable et une assistance technique pour la consultation de géomètre puis un diagnostic géotechnique sur le périmètre des Carrières Noires.

Le Céréma a donc été consulté et propose un devis à hauteur de 12 825 €HT.

Cette étude est éligible à un subventionnement au titre du fonds Barnier (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs -FPRNM).

Plan de subvention :

Dépenses : 12 825€ HT

AR Prefecture

017-211701461-20260910-D98_2026-DE
Reçu le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026

Recettes :

Subvention au titre de la loi Barnier (80%) : 10 260 €

Autofinancement : 2 565 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'acter la réalisation de cette étude préliminaire permettant un état des lieux de la situation actuelle du sol et sous-sol au lieudit Les Carrières Noires,**
- **D'accepter le devis du Céréma pour un montant de 12 825 €HT,**
- **De solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds Barnier (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs -FPRNM), pour un montant de 10 260 €,**
- **D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier.**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 10/09/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN



Le secrétaire de séance,

Mme Laurence MIRC